



LE TRAIT D'UNION



Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida inc.

Dixième Année Volume. I

www.sneaa.qc.ca

Hiver 2014

Prolongation des précuites... 2020?



**Conclusions du rapport
d'Amours**



J'aime

*Exploiter jusqu'en 2020 et
plus? Pourquoi pas! Tout est
possible...*



**LE RÉGIME D'ASSURANCE GROUPE
VOUS INFORME**



Mot du président



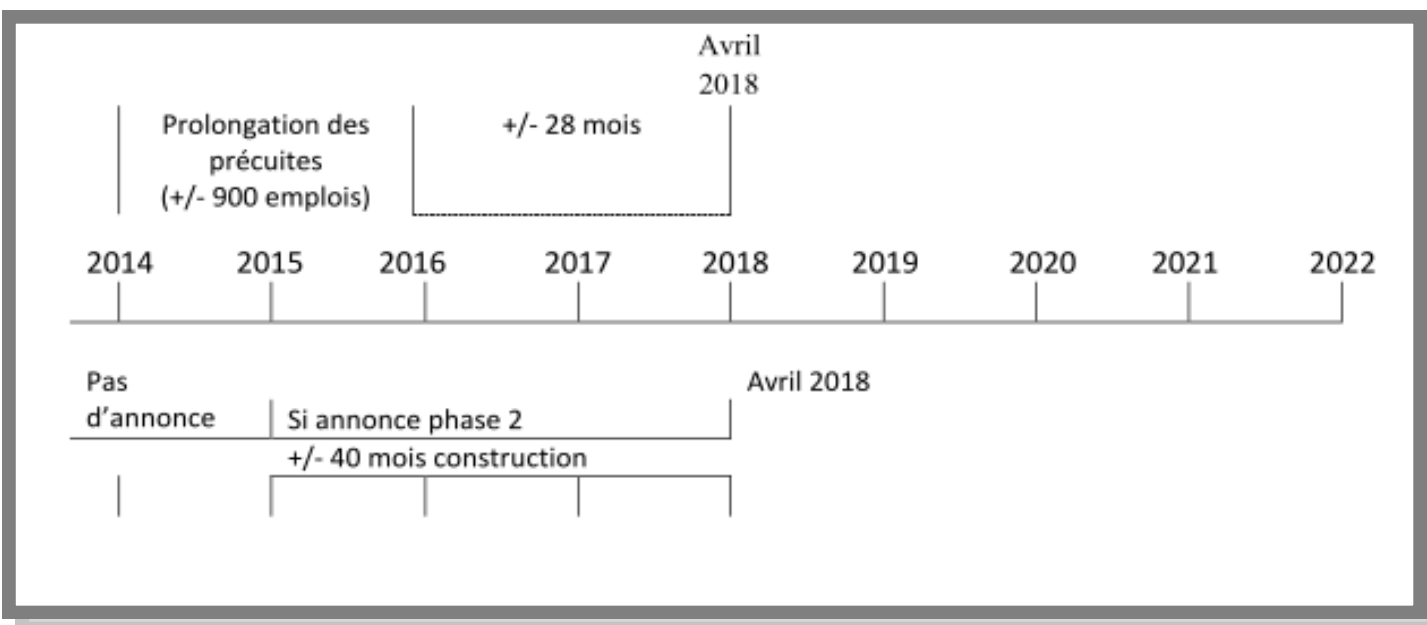
Consœurs, confrères

Nous savons tous depuis longtemps que les normes environnementales ne permettent plus l'exploitation des salles de cuves précuites au-delà du 31 décembre 2014. Tous les efforts effectués, le renouvellement de la convention collective de travail en décembre 2012, le redressement des pratiques opérationnelles dans les salles de cuves et autres ont permis de baisser les coûts d'opération, de maintenir plusieurs centaines de travailleurs et travailleuses à l'emploi, de consolider l'Usine Vaudreuil, de maintenir les activités au CRDA, de préserver l'ensemble des organisations de travail à l'Usine Laterrière et surtout, de nous donner une carte maîtresse afin d'obtenir une prolongation de l'exploitation des salles de cuves précuites jusqu'au 31 décembre 2016.

« Il y a +/- 900 personnes de touchées directement avec les précuites »

C'est avec acharnement que l'exécutif du SNEAA a travaillé et continu de travailler avec les différents élus ainsi que la haute direction (RTA) pour maintenir les opérations dans un vieux complexe malgré une crise financière qui n'en finit plus. Bien des gens ont douté de nous (l'exécutif), certains acteurs nous ont même mis des bâtons dans les roues, mais les résultats sont là. Tout le monde est au travail, **zéro mise à pied**. Si nous n'avions pas bougé en décembre 2012, la direction aurait procédé ou changement organisationnel et nous n'aurions rien obtenu en échange. Les résultats auraient été tout autre. Regarder ce qui se passe ailleurs.

Ceci étant dit, je vous reproduis le graphique qui représente de façon facile et claire la situation, lequel j'ai eu l'occasion de partager avec une très grande majorité d'entre vous lors de mes visites dans les différents secteurs.



Dans le Quotidien du 22 février 2014, M^{me} Jacynthe Côté mentionnait qu'elle n'entrevoit pas de projet d'expansion à court terme pour l'Usine AP-60. L'inventaire trop élevé des stocks d'aluminium sur le marché freine Rio Tinto Alcan (RTA) pour le moment. Elle mentionnait vouloir voir vraiment des signes de baisse d'inventaire avant d'ajouter la phase 2. Le Graphique démontre qu'il y a pas d'annonce en 2014, donc cela prend +/- 40 mois à construire, ce qui nous amène en avril 2018. Nous détenons une prolongation d'exploitation jusqu'en 2016. Il manque donc +/- 28 mois entre les deux (+/- 900 personnes). C'est sur cet aspect que nous travaillons sans relâche.

Dernièrement, Alcoa et le gouvernement du Québec sont arrivés à une entente visant à accroître la compétitivité des trois alumineries québécoise de l'entreprise et à préserver près de 3 000 emplois. En vertu de cette entente, Hydro-Québec renouvellera les contrats d'approvisionnement en électricité d'Alcoa pour les usines de Bécancour et de Deschambault jusqu'en 2030 et pour l'Usine de Baie-Comeau jusqu'en 2036. L'Usine de Baie Comeau utilise la technologie söderberge qui est plus polluante que les précurtes et qui elle aussi ne pouvait excéder le 31 décembre 2014. D'ailleurs, malheureusement l'Usine de Shawinigan (söderberg) a cessé ses activités un an avant la date butoir.

L'exécutif syndical accentue ses démarches auprès des différents élus et de la haute direction (RTA) afin de faire en sorte d'obtenir ce même genre d'entente pour le Complexe Jonquière afin de pouvoir continuer à exploiter les salles de cuves précurtes au-delà de 2016, jusqu'à l'obtention du nouveau projet (phase 2, AP-60) tout en protégeant plusieurs centaines d'emplois.

Exploiter jusqu'en 2020 et plus? Pourquoi pas! Tout est possible...



En terminant, je vous réitère l'importance d'effectuer la job à la lettre (steak, blé d'Inde, patate comme je dis souvent) et de façon le plus top sécuritaire possible. C'est la meilleure façon de protéger nos emplois et nos acquis et surtout de demeurer en santé.

Au plaisir de se voir, syndicalement vôtre.

Alain Gagnon, président du SNEAA



Section entretien et services



Salutation à tous,

J'espère que vous vous êtes procuré la nouvelle édition de votre convention collective de travail qui a été signée à la fin de l'année 2012. S'il y a des gens qui ne l'ont pas encore, l'employeur a le devoir de vous fournir cette édition de la CCT, faites-en la demande à votre superviseur.

Je vous invite à l'examiner car il y a plusieurs changements, entre autres, l'entente du modèle de transition de l'Usine Arvida (MTA). Nous devons également réviser l'entente relative à la progression des métiers (2.39.1) qui, en temps raisonnable, aurait dû être faite en 2013, mais avec le manque de disponibilité des deux parties cela nous a été impossible. Nous devrions revoir cette entente au cours de l'année.

Encore cette année, plusieurs membres de la section métier nous quittent pour la retraite, donc le nombre de membres diminue. L'important est de conserver notre « Core Business » à l'entretien pour l'année 2014. À l'Usine Vaudreuil, nous serons tout près de l'atteindre, tandis que du côté de l'Usine Arvida, le « Core Business » est conservé que dans les usines du futur (CCA et FCC). Il faut bien comprendre que dans les usines du bassin d'Arvida, le « Core Business » de main d'œuvre disparaîtra à la fin, car ce sont des usines qui ne feront pas partie du futur. Plusieurs d'entre vous ont vu récemment passer des affichages pour de nouveaux électros et MMF à l'Usine Vaudreuil, pour remplacer les départs à la retraite de nos gens d'entretien qui nous quitteront en 2014, afin de maintenir notre « Core Business ». Du côté de l'Énergie électrique du Complexe Jonquière, c'est la même chose: les mouvements de main-d'œuvre n'ont pas passé inaperçus. D'ailleurs plusieurs futurs retraités doivent attendre à la date limite du 1^{er} décembre 2014 pour partir.

Malgré tout cela, étant donné que l'employeur cherche toujours à réorganiser les milieux de travail, ce n'est pas toujours évident pour tous. Actuellement, dans plusieurs centres, nos travailleurs vivent des changements majeurs dans leur organisation de travail. Par contre, pour bien comprendre, nous avons toujours nos six salles de cuves à l'Usine Arvida et cela demeure très important pour la stabilité de nos travailleurs, et ce, malgré le contexte économique difficile des alumineries dans le monde que nous ne contrôlons pas.

AP-60 est maintenant en démarrage et en bonne condition opérationnelle, le tout aura demandé énormément de collaboration de la part de nos équipes de maintenance. Évidemment, nous avons tous très hâte qu'une annonce soit faite pour la prochaine phase d'expansion de l'Aluminerie d'Arvida. En espérant qu'elle vienne sans trop tarder.

Des anciens et des nouveaux délégués syndicaux

Nous aimerions souligner le départ à la retraite de notre délégué syndical, monsieur Carol Simard. Ce dernier a été impliqué de nombreuses années à l'Usine Arvida. Nous savons que plusieurs ont eu besoin de ses nombreux conseils au niveau des conventions et nous tenons à le remercier.

Un autre départ à la retraite, celui de notre confrère monsieur Jean Gagnon, qui a cumulé plusieurs années en tant que représentant en santé-sécurité à la bâtisse 8. Ce dernier était également très

impliqué à titre de RL pour le Fonds de solidarité de la FTQ. *Merci Johnny!!!*

Plus tôt, à la fin de l'année 2013, notre confrère Denis Lamoureux, représentant en prévention à l'Usine Vaudreuil, a également pris sa retraite. *Merci Denis!!!*

Nous voulons souhaiter la bienvenue au confrère Steeve Guérin. Il fournira le service de représentant en prévention à la bâtisse 8, au CPA et au FCC. Une réorganisation importante pour ces secteurs.

Bienvenue à monsieur Claude Beaudoin, qui agira comme délégué syndical dans le secteur laissé par notre confrère Carol Simard (secteur SO-PE), n'hésitez pas à communiquer avec lui.

Je profite également pour souhaiter la bienvenue à monsieur Luc Bouchard en tant que délégué syndical dans le secteur entretien à l'Usine AP-60. Son implication syndicale aidera énormément nos gens d'AP-60.

Depuis un certain temps, je constate un relâchement ou une incompréhension de la notion et de la définition d'une urgence, principalement du côté de la partie patronale.

Par définition, une urgence se définit comme suit:

- ♦ Caractère de ce qui exige d'être réglé sans délai ;
- ♦ Nécessité d'agir vite.

Hors, comme je le mentionnais, depuis un certain temps, je constate que plusieurs demandes de libération de main-d'œuvre arrivent à la dernière minute alors que la convention prévoit un délai de 15 jours. La raison invoquée est qu'il s'agit d'urgences alors que dans les faits, et après discussions avec les parties impliquées, très souvent ce n'est aucunement le cas...

L'article 8.1 a été prévue en partie pour sauver des coûts à la compagnie et d'aider à conserver nos emplois. Le respect de cette clause est nécessaire à la bonne harmonie entre travailleurs, cadres et sous-traitants.

Comme il m'est impossible d'être partout en même temps, je vous demande de m'aider à vous aider, en étant mes yeux... Votre coopération et votre vigilance sont primordiales pour permettre le respect de notre convention.

Greg Mimeault



Jean Bergeron
Vice-président,
Entretien et services



Denis de Varennes
Officier senior,
Entretien et services



Greg Mimeault
Délégué sous traitance
Entretien et services

Le plan de main-d'œuvre des employés de bureau

Lors des négociations de décembre 2012, nous avons accepté un plan de main-d'œuvre assujéti à un moratoire pour les mouvements de main-d'œuvre. Où en sommes-nous?

Tout d'abord, il faut se rappeler que chaque spécialité a son propre moratoire et que ce dernier se termine lorsque le bassin de transition de cette spécialité est vide. Un moratoire terminé signifie le retour aux règles de la convention collective applicables lors d'affichage.

De nombreuses retraites ont été prises en 2013 et au début 2014, plusieurs d'entre vous ont accepté les opportunités qui s'offraient à eux et ont transféré dans les usines du futur. À la suite de ces transferts, le portrait pour les

cols blancs est le suivant : outre les personnes ayant déjà signées leur retraite, il reste un infirmier, un commis (bassin 1 Arvida) et deux commis (bassin 2 CRDA); pour ce qui est des autres spécialités, le bassin est vide. Il ne faut pas oublier qu'à la suite des négociations de 2006, certaines personnes étaient surplus du côté Vaudreuil. À ce jour, huit ans plus tard, il reste encore huit personnes sur des postes non-RTA. Malgré ces surplus, certaines spécialités se retrouvent sans ressource disponible. Donc, lors des prochains affichages, il faudra convaincre la direction de passer outre le gel d'embauche et envisager d'engager des verts.

C'est certain que plusieurs d'entre vous ont eu des irritants,

mais on peut se réjouir de penser que personne n'a perdu une heure de travail; tout le monde est au travail malgré la crise économique. Restons tous unis pour traverser cette période et nous serons là pour les phases II et III.

Syndicalement vôtre!



Richard Lapointe
Président,
Bureau et CRDA



Marie-Hélène Gilbert,
Officier senior,
Bureau et CRDA

Secteur Électrolyse Usine Laterrière

L'année 2013 a été une série de défis pour nos travailleurs. Un début d'année marqué par un blitz de redémarrages de cuves. Une longue et pénible série de changements, les tâches d'opération, le respect des temps de pause et des repas, la propreté et le bon ordre, mais surtout la disparition de la pratique des quotas de travail, en sont des exemples.

Malgré tous ces bouleversements, notre département a connu des résultats excellents aux niveaux de la production et des blessures.

Ces résultats sont le fruit de l'implication et des efforts de tous les employés qui ont décidé de faire équipe.

L'année 2014 débute encore avec des changements importants relatif à l'opération. L'implantation de l'opérateur dédié, présenté comme mesure d'augmentation du rendement Faraday de notre technologie P155, par l'employeur, vient changer le roulement sur les tâches de 1010.

Vous pouvez être assurés que, comme pour les

changements de 2013, votre comité syndical est impliqué dans les discussions avant l'implantation de cette nouvelle pratique d'opération. Nous avons réussi à influencer positivement plusieurs points importants de ce projet. Comme un sage a déjà dit, nous n'avons pas le choix du QUOI, mais on peut influencer le COMMENT.

En terminant, je vous encourage à faire appel à vos représentants syndicaux pour toutes vos questions. Nous avons mis en place, dans les dernières années, une équipe de deux représentants par quart de travail à l'électrolyse, du jamais vu à l'usine. Nous avons de plus réussi à leur faire fournir un radio Myke par l'employeur pour qu'ils soient faciles à joindre. À vous maintenant de vous en servir.

Pour ma part, je suis aussi disponible pour répondre à vos questions ou vos problèmes au 418 818-9652. Il me fait toujours plaisir de vous aider.

Sébastien Tremblay
Vice-président secteur Électrolyse Laterrière

La sécurité n'est pas l'affaire d'une seule personne

Il me fait plaisir de vous écrire pour une première fois depuis mon entrée en poste, il y a plus de 2 ans.

L'année 2013 a apporté de nombreux changements dans vos secteurs de travail, l'augmentation de la conformité sur le port des EPI, des MAT et des règles de sécurité. L'implication de chacun a permis de progresser dans l'atteinte de l'objectif premier soit l'élimination des blessures. Plusieurs d'entre vous ont changé de secteur de travail ou le feront en 2014, ce qui nous amène à nous questionner sur les risques qu'on ne voit plus, dû à la routine qui s'installe. Il est important que chaque travailleur demeure vigilant et continue d'indiquer toute situation anormale (bris, équipements défectueux ou situation à risque), pour vous permettre d'effectuer votre travail sécuritairement.

De plus, je vous réitère la nécessité de déclarer toute blessure, peu importe la gravité. Un aide-mémoire de base a été distribué à l'usine et lors des rencontres d'équipes afin de vous rappeler quoi faire en cas d'accident.

Le simple fait d'attendre que la douleur passe avant de signaler une blessure peut engendrer une contestation ou un refus de la part de la CSST, vu les délais prescrits par la loi.

Comme représentant en prévention, j'accorde beaucoup d'importance à l'élimination des risques et je vous invite, employeur et employé, à collaborer. La sécurité n'est pas l'affaire d'une seule personne.

Donat Pearson, représentant en prévention
Usine Laterrière

Section Métal

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à regarder, avec la direction, pour organiser une nouvelle charge de travail destinée aux opérateurs techmos. Il est évident que présentement, la charge de travail est trop élevée pour obtenir un travail de qualité. L'installation des carbones demeure l'une des séquences les plus importantes pour le procédé. Vos représentants ont mis de la pression sur la direction afin de leur faire entendre raison. Il est quasi impossible d'avoir une qualité élevée sur la pause d'anodes avec une telle charge de travail.

Après plusieurs rencontres avec les dirigeants, ils ont compris l'importance d'améliorer et de diminuer la charge de travail des opérateurs. En diminuant la tâche, la direction s'attend à une augmentation de la qualité concernant la pose de carbones.

Du côté de la partie syndicale, nous avons insisté pour obtenir une charge moins élevée pour des raisons environnementales. Présentement, l'exécutif du SNEAA travaille à obtenir une prolongation auprès du parti politique pour le CEO, au-delà de 2016. Pour y arriver, il faut avoir des rapports environnementaux qui s'améliorent et se maintiennent au plus bas niveau. Donc, voilà pourquoi qu'il est si important d'améliorer la pause d'anodes soit pour :

- ♦ moins d'instabilité;
- ♦ moins de lumière;
- ♦ moins de poussière;
- ♦ moins de fluor.

Avec de meilleurs résultats, nous aurons plus de chances pour passer le cap de la fermeture de 2016. L'an passé, du côté tecmo, nous avons connu la pire des périodes estivales au CEO. Un nombre record de maladies avec des assignations imposées qui ont mis la santé et la sécurité des travailleurs en péril et par le fait même, la survie de l'usine. Pour nous, il est hors de question de revivre une telle situation. Nous sommes prêts à nous conformer aux bonnes procédures, mais pas aux risques de la santé des travailleurs. La réussite appartient donc à tous les travailleurs.

Également, nous voudrions profiter de ce moment pour vous rappeler que la période de planification de vacances arrive. Normalement, le calendrier devrait sortir au début du mois d'avril dans tous les secteurs de l'Usine Arvida.

Comme par les années passées, tous les employeurs ont le droit de planifier (2) deux semaines consécutives pour la période estivale qui débute en juin et se termine au 30 septembre.

L'assignation fait partie intégrale de la convention collective de travail, page 87, Art. 8.8. L'été passé a été particulièrement difficile pour certains secteurs. Nous espérons que l'été 2014 sera moins tumultueux, car des employés heureux au travail demeurent bénéfiques pour tout le monde et par le fait même, se reflètent sur l'ambiance de travail et la santé des travailleurs.

Nous restons à votre disposition pour toute autre question. Vous pouvez communiquer avec nous au bureau du SNEAA, ou sur nos cellulaires, nos numéros se retrouvent sur le site Internet.



Éric Gilbert, vice-président
Éric Duval, officier senior
Réal Salesse, officier senior
Réjean Savard, officier senior

RAG DU SNEAA

LE RÉGIME D'ASSURANCE GROUPE VOUS INFORME

PERSONNE À CHARGE

Vous êtes responsable des paiements qui se font pour les personnes inscrites sur votre carte d'adhésion, et il est de votre entière responsabilité de nous aviser de tout changement. Exemple : séparation, enfant qui travaille et/ou qui n'est plus étudiant.

REÇUS D'IMPÔT

Nous ne faisons plus de reçus pour fins d'impôt comme les années passées, car le montant de vos primes d'assurance médicaments est inscrit directement sur votre T4 de RTA.

Pour fins d'impôt, vous pouvez rajouter votre déboursé de l'année soit en vous procurant un rapport à la pharmacie, en gardant vos reçus pour les additionner en fin d'année, ou un rapport détaillé est disponible à nos bureaux.

SOINS DENTAIRES

À la suite au premier sondage, nous avons décidé d'aller en appels d'offres dans le but d'obtenir de meilleurs prix pour l'ajout d'une garantie soins dentaires.

Étant donné que la prime est beaucoup moins élevée que dans notre premier sondage, l'offre d'inscription avec tous les détails vous sera envoyée par la poste dans les prochains jours. **Donc, même si vous n'avez pas voté « oui » au premier sondage, vous pourrez quand même vous inscrire.**



LE CONSEIL D'ANNIE

La seule garantie effective de la liberté, c'est encore et toujours l'indépendance financière. — J-C Clari

*Vous êtes jeune et vous savourez la liberté d'une autonomie financière?
Vous apprécierez cette liberté tout autant lorsque vous disposerez de
bien plus de temps. Vivre pleinement aujourd'hui comme demain.
C'est possible grâce aux placements Desjardins.*



ANNIE GAGNÉ
Conseillère en finances personnelles

**SIÈGE SOCIAL
JONQUIÈRE**
1936, boul. Mellon
418 548-4683

**CENTRE DE SERVICES
JONKÉPRI**
3690, rue Cabot
418 548-4683

**CENTRE DE SERVICES
D'ALMA**
410, Collard Ouest
418 668-3341



Desjardins

Caisse d'économie
de la Métallurgie et des
Produits forestiers (SLSJ)

Coopérer pour créer l'avenir

Santé-sécurité

Bonjour à tous,

Lorsque survient un accident de travail, voici la procédure juridique simplifiée du suivi médical, selon L.A.T.M.P.

Selon article 2 de L.A.T.M.P. « un accident du travail » : est un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

Tous les articles viennent de LATMP « Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles »

1. Informer son boss.
Aviser même si je ne requiers pas de soins médicaux immédiats. Une autre personne peut le faire pour moi (article 265).
2. Se faire donner les premiers soins (article 190).
3. Consulter rapidement un médecin. Le médecin me donne une attestation médicale (article 199) avec un diagnostic, (une douleur n'est pas un diagnostic). Dès que le travailleur a l'attestation médicale, il doit la remettre à son employeur (article 267).
4. Les frais de transport pour les premiers soins sont assumés par l'employeur (article 190).
5. Une fois les premiers soins reçus, le travailleur a le droit à son médecin de son choix (article 192).
6. Le travailleur peut requérir l'aide de son représentant ou mandater celui-ci pour donner un avis ou produire une réclamation, aider le travailleur à remplir une formule à la suite à un accident de travail (article 279).
7. Tout accident qui survient sur le terrain de la compagnie doit être inscrit dans un registre à l'infirmerie, que ce soit une perte de temps ou non.
8. Les frais pour les services de physiothérapie, d'ergothérapie et de chiropraxie, qui sont évidemment prescrits par votre médecin, de même que les frais de déplacements de séjour (transport en commun, stationnement, repas, hébergement, etc.) sont à la charge de la Commission temps et aussi longtemps que la CSST n'a pas rendu de décision. Évidemment, si la CSST accepte votre dossier, elle continuera à défrayer les coûts. Si elle refuse, vous devrez en assumer les coûts immédiatement (article 189).
9. En cas de récurrence, rechute ou aggravation, les frais encourus seront remboursables seulement si la décision de la CSST est positive ou jusqu'à la fin des procédures de la contestation de terminant par une décision positive de votre dossier.

Ne pas oublier que lors d'événement accidentel, la déclaration est importante et a un impact sur le fait d'être accepté par la CSST ou être refusé. Donc en cas de doute, appeler votre représentant en prévention de votre secteur.

La vitesse est l'ennemie de la sécurité

Janic Duchesne
Coordonnateur en santé-sécurité



Conclusions du rapport d'Amours

Pour faire suite à mon dernier article (doit-t'on aimer le rapport d'Amours), je vous présente les conclusions et recommandations du comité parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec qui s'est terminé en septembre 2013. Je ne vous citerai que les grandes lignes de leurs conclusions; cependant, si vous désirez connaître la totalité du travail de ce comité, vous pouvez aller sur le site de l'Assemblée nationale à www.assnat.qc.ca dans la section travaux parlementaires.

La commission d'Amours a divisé ses travaux en 3 blocs distincts.

Le bloc A a étudié :

- La rente de longévité;
- La bonification du Régime des rentes du Québec;
- Le financement des régimes de retraite;
- Les régimes à cotisations négociées;
- Le fond de stabilisation et d'indexation.

Le bloc B a étudié :

- L'achat de rentes auprès d'un assureur;
- Les régimes volontaires d'épargne-retraite;
- La situation des municipalités.

Le bloc C a étudié :

- La structuration des régimes à prestations déterminées.

Je me concentrerai principalement sur les blocs A et C qui nous concernent plus spécifiquement.

- ◇ La rente de longévité semble être une alternative intéressante pour contrer le manque à gagner des retraités qu'entraînera vraisemblablement l'augmentation de l'espérance de vie. Cependant, il faudra vérifier s'il y a des impacts négatifs, surtout sur le supplément de revenu garanti de la pension fédérale.
- ◇ La bonification du Régime des rentes du Québec semble une avenue intéressante pour augmenter le pourcentage du revenu de retraite payé par le système public. Cela diminuerait la pression sur les régimes de retraite complémentaires comme le nôtre.
- ◇ Enfin, la restructuration des Régimes à prestations déterminées va être analysée par le gouvernement, car selon le comité (dans leur état actuel, les régimes à prestations déterminées présentent un problème important de déficit dont la solution appelle une restructuration).

Nous en saurons plus prochainement sur ce que sera cette restructuration.

En conclusion, il est clair que les données relatives au système de retraite ont changé. La population est vieillissante, l'espérance de vie est à la hausse, les régimes de retraite en déficits et le coût de la vie toujours en augmentation. Il faut redéfinir le concept d'un fonds de pension et l'enlever des mains des spéculateurs et des entreprises qui contrôlent les rentes de leurs retraités. Il faut aussi s'assurer que les rentes de leurs retraités auront leur juste part de l'argent qu'ils ont investi et qu'ils ne grèveront point le pouvoir d'achat de la jeune génération.

Régis Pilote
Comité des retraités du SNEAA



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

du 8 mars 2014



Le 8 mars, *Journée internationale des femmes*, continue d'être un des temps forts en condition féminine. C'est un moment privilégié pour célébrer entre nous nos victoires comme travailleuses et comme femmes. On en profite aussi pour faire des bilans, réfléchir ensemble, échanger, s'encourager, se mobiliser. C'est donc plus qu'un symbole et, dans un contexte de transformation, d'instabilité, de remises en question de nos acquis, il conserve encore toute sa pertinence.

Je m'implique activement dans le comité régional « Collectif du 8 mars » afin d'offrir dans le cadre de cette journée des femmes une activité rassembleuse. Je tiens à remercier personnellement mes collègues qui étaient des nôtres lors de cette soirée souper théâtre au Calypso de Jonquière. Plus de 140 personnes ont partagé de beaux moments et ont eu le plaisir d'assister à une soirée de contes et légendes où l'humour, la cocasserie et le bonheur se côtoyaient à travers l'univers de conteuses.

Elle était une fois... par



C'est la réalité... Nous sommes de moins en moins de travailleuses syndiquées chez RTA, de plus en plus éloignées dans nos différents secteurs d'activités. Afin d'augmenter le taux de participation des femmes syndiquées et des permanentes au bureau du SNEAA à mes futures activités pour la condition féminine, je suis ouverte à recevoir vos propositions afin d'organiser pour vous, d'autres soirées entre femmes.



Cordialement,
Sandra Fortin
Comité de la condition féminine



À surveillez dans votre secteur des affiches seront installés avec les numéros de téléphone des représentants de votre secteur.

Voici les responsables par section:

Usine Arvida

Réal Salesse
Clermont Roy
Pierre Desgagné

Usine Vaudreuil

Daniel Nepton
Carl Dallaire

CRDA / Bureau

Matthieu St-Laurent

Usine Laterrière

Mike Leduc
Mireille Boily

Énergie électrique

Ginny Pouliot

Daniel Nepton, responsable local pour le SNEAA

Des rabais exclusifs : c'est réglé.



Jusqu'à

10 %

DE RABAIS EXCLUSIF

sur vos assurances auto, habitation
et véhicules de loisirs

Jusqu'à

360 \$

DE RÉDUCTION

en regroupant vos nouvelles assurances auto,
habitation et véhicules de loisirs chez nous ¹



Obtenez une soumission en
communiquant avec moi!

Manon Pilote

Agente en assurance de dommages

418 548-0808

1 877 348-0808

manonpilote.com



Section locale 1937

Affilié à:

La Capitale
Assurances générales

